

**Communiqué de presse du 4 juillet 2018**

#Artisanat / #Bâtiment / #Partenariat / #RénovationÉnergétique / #CEE

## **La CAPEB renouvelle son partenariat avec Total pour favoriser les travaux d'économie d'énergie ouvrant droit aux CEE**

Paris, le 4 juillet 2018 - La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (**CAPEB**) et **Total**, producteur et fournisseur d'énergie, ont renouvelé le 3 juillet 2018 leur partenariat. L'objectif : permettre aux particuliers de réaliser des travaux de rénovation énergétique, grâce à l'offre CEE de Total, qui donne accès à des primes. L'accord signé prévoit notamment la mise à disposition des entreprises artisanales du bâtiment un ensemble d'outils pour informer leurs clients, en particulier sur les travaux éligibles, mais aussi des actions d'accompagnement des professionnels du bâtiment et des particuliers dans leurs démarches d'obtention des CEE.



*De gauche à droite : David Morales, président de l'Union Nationale Artisanale Métiers et Techniques du Plâtre et de l'Isolation ; Patrick Liébus, président de la CAPEB ; Alexis Vovk, président de Total Marketing France ; François Nadal, chef du département CEE de Total Marketing France.*

© CAPEB

### **Un partenariat pour favoriser la réalisation de travaux de rénovation énergétique**

Le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE) et des CEE dits « précarité » impose aux fournisseurs d'énergie de promouvoir l'efficacité énergétique et de contribuer au financement des travaux d'économie d'énergie. Or en France, les artisans du bâtiment sont en première ligne pour conseiller leurs clients sur la rénovation énergétique et réaliser les travaux : 68% des travaux d'entretien-amélioration des bâtiments sont réalisés par les entreprises de moins de 20 salariés.

C'est dans ce contexte que Patrick Liébus, Président de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (**CAPEB**), via sa filiale Béranger Développement, et Alexis Vovk, Président de Total Marketing France, ont signé le 3 juillet un accord de partenariat. Les deux parties se sont ainsi engagées à déployer des actions de promotion de l'offre CEE de Total.

Total affirme ainsi sa volonté à tenir ses obligations vis-à-vis des pouvoirs publics, tout en permettant aux adhérents de la CAPEB de faire bénéficier à leurs clients de primes pour le financement de travaux d'économie d'énergie.

**Patrick Liébus, Président de la CAPEB, déclare :** « Nous étions déjà partenaires de Total depuis 2012 pour permettre aux artisans de réaliser des travaux d'économies d'énergie. Aujourd'hui notre collaboration prend une autre dimension avec cet accord gagnant-gagnant qui permettra à nos clients, et notamment ceux qui se trouvent en situation de précarité, d'accéder plus facilement à des financements pour leurs travaux d'économie d'énergie, grâce aux dispositifs CEE. »

**Alexis Vovk, Président de Total Marketing France, ajoute :** « Nous avons développé avec la CAPEB un partenariat pour favoriser les travaux de rénovation dans le cadre du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie. Le renouvellement de ce partenariat permettra aux artisans adhérents de la CAPEB de continuer à promouvoir les travaux de rénovation auprès de leurs clients, tout en les accompagnant dans leurs démarches. »

### **Des outils pour les entreprises artisanales du bâtiment**

Des réunions d'information sont organisées afin de présenter le dispositif aux entreprises artisanales du bâtiment. Des outils d'information sont proposés, pour leur permettre de bien appréhender l'offre CEE de Total et d'en faire bénéficier leurs clients : outils marketing, fiches techniques, convention type, etc. La mise en place d'une hotline technique durant toute la durée du contrat est également prévue pour répondre à toutes leurs questions sur le dispositif CEE.

Ainsi, les clients des entreprises artisanales (particuliers, collectivités, entreprises...) pourront bénéficier d'une prime pour leurs travaux éligibles à l'obtention des CEE.

#### **À propos de la CAPEB :**

La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est le syndicat patronal représentant l'artisanat\* du Bâtiment ([www.capeb.fr](http://www.capeb.fr)) lequel dénombre :

- 350 784 entreprises employant moins de 20 salariés\*\*, soit 98% des entreprises du bâtiment\*\*\*
- 685 396 salariés, soit 60% des salariés du Bâtiment
- 63 000 apprentis, soit 79% des apprentis du Bâtiment

Qui réalisent :

- 74 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 64% du CA du Bâtiment

La société **BÉRANGER DÉVELOPPEMENT** gère l'ensemble des partenariats par délégation pour le compte de la CAPEB. La CAPEB est aussi sur Twitter : [@capeb\\_fr](https://twitter.com/capeb_fr)

\* Définition d'une entreprise artisanale : une petite entreprise qui peut employer ou non des salariés et qui est inscrite au Répertoire des métiers.

\*\* Ce chiffre (350 784) ne comprend pas les 129 899 auto-entrepreneurs inscrits au RSI, dont les 96 708 ayant déclaré un CA selon l'ACOSS

\*\*\* Ces chiffres sont extraits de la nouvelle publication : « Les chiffres clés de l'artisanat du Bâtiment 2015 »

#### **Contacts presse :**

##### **Pour la CAPEB**

Agence Hopscotch : Marylou Pernaut - Tél : 01 55 78 23 87 - [mpernaut@hopscotch.fr](mailto:mpernaut@hopscotch.fr)

CAPEB : Isabelle Planchais - Tél : 01 53 60 50 00 / 77 / 81 - 06 08 56 78 06 - [i.planchais@capeb.fr](mailto:i.planchais@capeb.fr)